

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 décembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire.

Etaient présents :

MM. LEMAIRE, CAMUS, MARTINET, MACADRÉ, FERGEAU, LEGRAND, CHILD, VENANT-VALERY,

Mme, WAITASRECK, BOCK, BRENOT, MARTINET,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MM.HATTERER, SOULIER, GRIMPLET

Monsieur Venant-Valéry est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 21 novembre 2024
2. Délibération portant sur la demande de DETR 2025
3. Délibération portant sur la vente du tracteur ISEKI
4. Délibération portant sur le devenir du terrain « Beach volley »
5. Questions diverses

1 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date 21 novembre 2024

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

2 / Délibération portant sur la demande de DETR 2025 : (Délibération 2024-12-36D)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de la réfection des trottoirs de la chaussée Sainte Anne (du stop jusqu'au numéro 36). Il précise que seule une bande de 1m50 appartient à la commune.

Des devis sont en cours.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, il est possible de déposer une demande d'aide financière au titre de la D.E.T.R. 2025 (dotation d'équipement des territoires ruraux).

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

3 / Délibération portant sur la vente du tracteur ISEKI : (Délibération 2024-12-37D)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux suite à l'acquisition d'un nouveau tracteur, l'ancien tracteur ISEKI n'est plus d'une grande utilité pour la commune et au vu des nombreuses réparations à prévoir il pourrait être vendu en l'état au prix de 1200€ (mille deux cents euros).

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

4 / Délibération portant sur le devenir du terrain « Beach Volley » : (Délibération 2024-12-38D)

Suite aux échanges lors de la commission travaux, monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas vendre le terrain « beach-volley ».

Il est proposé de faire quelques places de parking en épi devant et d'aménager le reste en jachère fleurie.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

6 / Questions diverses


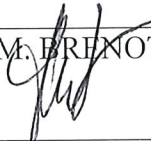
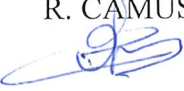




- DIA : Le Conseil Municipal n'ayant aucun intérêt ni projet dans le secteur ne souhaite pas préempter sur le bien vendu allée des plantières.
- Un devis est en cours pour l'entretien annuel de l'ancien cimetière par les Ateliers de Murigny.
- Un radar pédagogique solaire rue du Général Leclerc et un panneau sens interdit lumineux allée des prévôtés seront installés au début de l'année 2025.
- Le ramassage des sapins aura lieu le 13 janvier.
- Suite à la demande de fond de soutien auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims pour la salle d'activité il est attribué à la commune la somme de 40 107.75€.

Tour de table :

- Monsieur MACADRÉ informe sur l'avancement des travaux de la salle d'activité, la maçonnerie est terminée, les travaux reprendront au mois de janvier.
- Monsieur CHILD remercie le Comité des fêtes pour la décoration des sapins dans la commune.
- Monsieur LEGRAND et Monsieur CAMUS demandent si une collecte est organisée pour Mayotte.
- Madame WAITASRECK remercie les habitants pour leur participation à la fête de Noël. Elle indique que le repas des aînés aura lieu le 19 janvier au p'tit Baltar.
Concernant les activités sportives suite aux nouvelles inscriptions au yoga tous les cours peuvent être maintenus.

Prochain Conseil Municipal prévu le 23 janvier 2025

La séance est levée à 21h50

A. LEMAIRE 	N. BOCK	M. BRENOT 	R. CAMUS 	G. CHILD
S. FERGEAU	J. GRIMPLET ABS	C. HATTERER ABS	G. LEGRAND	J. MACADRÉ 
A. MARTINET 	C. MARTINET 	J-B SOULIER ABS	C. VENANT- VALERY 	A. WAITASRECK